



LETTRE D'INFORMATION N° 5

EN BREF

Les mandataires de partis politiques peuvent faire leur demande de reçus auprès de la commission pour les dons et cotisations encaissés en 2018.

Les demandes sont à faire en ligne sur le site de la [commission](#).

Attention : la date limite des demandes est fixée au **15 février 2019**.

Les partis souhaitant bénéficier de la procédure de création de reçus dématérialisés peuvent également en faire la demande.

Les [différentes procédures](#) de délivrance de reçus y sont décrites.

Conformément à la [loi « informatique et libertés »](#), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant : partis.politiques@cnccfp.fr

Vous pouvez être retiré de cette liste de diffusion en faisant la demande à l'adresse suivante : partis.politiques@cnccfp.fr